

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 5 septembre 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité SANTÉ PUBLIQUE

(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ACCROMBESSI	Manfred
2	FARES	Hani
3	GOUNGOUNA	Juste Aristide
4	REMONJA	Rabaoarisoa Chitale
5	SEYDOU	Alassane

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 09 septembre 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice